

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE depuis le mois dernier.

Telus parut un soir triste aux yeux de sa Cour ,
Et s'étant aperçu que sa Cour s'en étonne ,
Il dit en soupirant , ha ! j'ai perdu ce jour ,
N'ayant fait du bien à personne.

On pouroit appliquer au Roi cette pensée de Suetone, puis qu'effectivement il y a peu de jours dans l'année où Sa Majesté ne donne quelques marques de ses faveurs à quelques-uns de ses Officiers, Gentilshommes, Ecclesiastiques, ou autres de ses Sujets. Mr. le Maréchal de Cœuvres vient d'en recevoir des effets, puis que le Roi lui a donné la Viceroyauté d'Amerique, la Charge de Lieutenant General du Comté de Nantois, & le Gouvernement des Ville & Château de Nantes, vacantes par la mort du Maréchal d'Estrées son pere, dont nous parlerons plus bas. Parmi les autres liberalitez du Roi, on peut mettre la Patente de Chef d'Escadre expédiée en faveur du Chevalier de Fourbin, & celle de Capitaine de Vaisseaux donnée au Chevalier de Nangis, pour recompenser les nouvelles marques de valeur qu'ils donnerent dans le Combat naval dont nous avons parlé ailleurs. * Sa Majesté a aussi donné au Chevalier d'Asfeldt une pension de mille écus, avec assurance feld. &c.

Bienfaits du Roi.
Au Marechal de Cœuvres.
Au Chevalier de Fourbin.
Au Chevalier de Nangis.
Au Chevalier d'Asfeldt.

* Voyez Juin pag. 444.